

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

26.1.2005

0003/2005

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement
par Maciej Giertych, Godfrey Bloom et Patrick Louis
sur le 60^e anniversaire de la libération de Varsovie

Échéance: 26.4.2005

0003/2005

Déclaration écrite sur le 60^e anniversaire de la libération de Varsovie

Le Parlement européen,

– vu l'article 116 de son règlement,

- A. considérant les événements qui se sont déroulés il y a 60 ans, amorcés par l'État clandestin polonais et les habitants de Varsovie qui avaient mené une résistance héroïque de 63 jours contre l'occupation allemande,
- B. considérant que l'insurrection de Varsovie de 1944 a entraîné la mort ou l'exécution d'environ 200 000 soldats et civils varsoviens, et que la population rescapée, à savoir près d'un million d'habitants, a été déplacée par la force,
- C. considérant que les armées allemandes, de par leurs actions systématiques et organisées et ce, en présence d'une Russie soviétique demeurant passive, ont détruit la ville, ses bâtiments, ses monuments et ses infrastructures,
- D. considérant que le 17 janvier, les troupes de l'Armée rouge et de l'armée polonaise ont fait irruption dans la capitale polonaise en ruines,
 1. appelle instamment les institutions de l'Union européenne et les États membres à tout mettre en œuvre pour que ces faits tragiques subsistent dans la mémoire collective des Européens;
 2. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, à la Commission et au Conseil, ainsi qu'aux gouvernements des États membres.